

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 02 DECEMBRE 2024**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 02 décembre 2024 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 28 octobre 2024). Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Professeur Thomas GODET, Directeur du Département de Simulation en Santé, est invité à présenter cette structure : organigramme, bilan des activités 2024 et perspectives 2025 (annexe A). Une discussion s'engage, notamment sur l'ouverture à d'autres spécialités.

I – STRUCTURE

1.1 – Accueil d'un nouveau membre, Collège BIATSS

Le Doyen souhaite la bienvenue à Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui selon la règle électorale du « suivant de liste » siège désormais au Conseil en qualité d'élue du Collège BIATSS, en remplacement de Madame Anaïs VENUAT qui a quitté l'UFR.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Budget 2025

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente le budget de l'UFR au titre de l'année 2025 :

Dépenses		Recettes	
Masse salariale	522 946 €	Recettes	2 357 845 €
Fonctionnement	1 050 000 €		
Investissement	180 000 €		
Total	1 752 946 €	Total	2 357 845 €

Soit un solde budgétaire bénéficiaire à hauteur de 604 899 €, et une capacité d'autonomie de 134,51 %.

Un échange s'en suit, au terme duquel le Doyen soumet le budget 2025 à l'avis des membres du Conseil ; il est approuvé à l'unanimité.

2.2 – Tarification locaux Département de Simulation

Madame ROBERT présente la proposition de tarification relative à la mise à disposition des locaux du Département de Simulation en Santé, dans le cadre de l'universitarisation :

- IFSI (convention cadre) : 100 euros par journée,
- IADE (sans conventionnement) : 150 euros par journée,
- IFMEM (sans conventionnement) : 150 euros par journée,
- IBODE (convention cadre réciproque) : sans frais, en fonction de la signature annuelle de la convention cadre (tarification appliquée en cas de non signature).

Après discussion, la tarification proposée reçoit l'avis favorable unanime des membres du Conseil. Elle prendra effet à compter de ce jour.

2.3 – Convention cadre relative au processus d'universitarisation pédagogique des IBODE

Monsieur CLAVELOU présente la convention établie entre le CHU et l'UFR de Médecine pour un an (année universitaire 2024/2025), après de nombreuses négociations notamment sur l'aspect financier. Elle vise à déterminer les conditions dans lesquelles le dispositif de formation des Infirmiers de Bloc Opératoire va être mis en œuvre (annexe B).

Cette version a été déposée auprès de la DGEIP et a reçu une pré-évaluation favorable, malgré quelques remarques. Elle sera soumise le 06 décembre prochain au Comité Convention de l'Université, ce qui permettra en cas de retour positif d'enclencher le processus de signature.

Après discussion, cette convention cadre est soumise à l'avis des membres du Conseil. Elle est approuvée à l'unanimité.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Calendrier des examens, 1^{ère} période, année universitaire 2024/2025

Le Doyen soumet à l'approbation du Conseil le calendrier des examens de 1^{ère} période, présenté par année d'études, document préalablement adressé à l'ensemble des membres (annexe C).

Aucune remarque particulière n'étant formulée, notamment de la part des élus étudiants, ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

3.2 – Formation Continue

Madame ROBERT est invitée à présenter les points suivants, au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

• Renouvellements d'habilitations

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.U. Toxine Botulique et Pathologie du Mouvement</p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Ana MARQUES</p>	<p>Renouvellement avec modifications substantielles</p> <p>I) Responsable du D.U. Remplacement du Pr Franck DURIF par le Pr Ana MARQUES</p> <p>II) Composition du Conseil de Perfectionnement Mise à jour de la liste des membres</p> <p>III) Autres renseignements Augmentation du tarif de 10% à la demande de l'Université soit 825€ pour le tarif étudiant et 1595€ pour le tarif plein Recalcul du nombre minimum d'inscrits : 6 FC ou 12 FI</p> <p>IV) Maquette de la formation Modification du nombre d'heures maquette : 90h (contre 60h) : 55h d'enseignements (contre 48h) et 35h de stage pratique (au lieu de 12h)</p> <p>V) Compétences acquises pendant la formation Ajout du bloc de compétences</p> <p>VI) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des intervenants</p> <p>VII Composition du jury Mise à jour de la liste du jury</p>
<p>D.U. Nutrition, Agression et Maladies Chroniques</p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsables pédagogiques : Pr Yves BOIRIE Pr Christelle GUILLET</p>	<p>Renouvellement avec modifications substantielles</p> <p>I) Responsables du D.U. Ajout du Professeur Christelle GUILLET en co-responsabilité du D.U.</p> <p>II) Composition du Conseil de Perfectionnement Mise à jour de la liste des membres</p> <p>III) Autres renseignements Suppression de la VAP pour les diététiciens et IDE (afin d'éviter que ces profils ne partent sur d'autres formations du même type n'imposant pas la VAP) Niveau de la formation reclassifiée en 1^{er} cycle Augmentation du tarif de 10% à la demande de l'Université soit 605€ pour le tarif étudiant et 1595€ pour le tarif plein Recalcul du nombre minimum d'inscrits : 9 FC ou 22 FI</p> <p>IV) Maquette de la formation Modification du nombre d'heures maquette : 95h (contre 53h) répartis en 4 modules de 4 jours (au lieu de 2 modules de 4 jours)</p> <p>V) Compétences acquises pendant la formation Ajout du bloc de compétences</p> <p>VI) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des intervenants</p> <p>VII) Composition du jury Mise à jour de la liste du jury</p>

Après échanges, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable aux deux renouvellements présentés individuellement (annexes D et E – nouvelles maquettes).

▪ Formation intra sur mesure

Intitulé et responsable pédagogique	Client	Contenu	Proposition financière
<p>Drainage pleural, indications, pose, surveillance et pièges à éviter</p> <p>Responsable pédagogique : Dr Géraud GALVAING</p>	<p>Centre Hospitalier de RIOM</p>	<p>Objectifs pédagogiques : A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les indications d'un drainage pleural ou d'une exsufflation à l'aiguille - Connaître l'anatomie de surface du thorax et les sites de pose de drain - Mettre en place, en sécurité, un drain pleural par technique Sedlinger et chirurgicale - Connaître les possibles difficultés et complications du geste qui justifient d'une prise en charge chirurgicale - Maîtriser la gestion hospitalière d'un drain pleural pour les premières 24h d'hospitalisation - Identifier les situations cliniques qui nécessitent un transfert en service spécialisé en urgence <p>Public concerné et effectif visé : Professionnels médicaux : - Internes - Praticiens Hospitaliers - Assistants Hospitaliers Effectif : un groupe de 20 apprenants maximum</p> <p>Modalités pratiques et moyens pédagogiques : - La formation sera dispensée en présentiel dans les locaux du Centre Hospitalier de RIOM. - Une liste nominative des stagiaires inscrits à la formation devra être fournie par le CH de RIOM et annexée à la proposition pédagogique et financière selon l'effectif contractuel à savoir 20 stagiaires maximum. - A l'issue de la formation, les stagiaires recevront une attestation universitaire de formation professionnelle continue émise par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales.</p>	<p>Durée : 1/2 journée de 3h</p> <p>Forfait groupe : 1 500€</p> <p>Effectif : 20 stagiaires maximum</p> <p>Total TTC : 1 500€</p>

Après discussion, la formation intra sur mesure présentée est approuvée à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Intégration universitaire de l'École de Maïeutique

Madame Margaux NICOLAUD, élue étudiante en 4^{ème} année de Sage-Femme, interroge le Doyen concernant l'application de la loi du 25 janvier 2023 imposant une intégration pleine des établissements de sage-femme au sein des universités avant 2027. Elle demande un point de la situation locale, tout en déplorant qu'aucun processus n'ait encore débuté officiellement à Clermont-Ferrand, et que les travaux entamés à ce

sujet n'aient fait l'objet d'aucune concertation avec les étudiants sage-femmes ou les représentants du personnel de l'école de sage-femmes.

Monsieur CLAVELOU souhaite corriger ces propos qui s'avèrent être erronés. En effet il existe une obligation d'intégration de la discipline d'ici 2027. La démarche d'accréditation du nouveau programme de 1^{er} cycle a démarré, et a reçu un avis favorable très récemment. Avant cela, une intégration de l'école de sage-femme dans le cadre d'un département, lui donnant une vraie identité universitaire, a été envisagée ; la proposition en a été faite à l'école de sage-femme qui l'a refusée. De plus, un poste de Maître de Conférences en Maïeutique a été créé, et la demande d'un deuxième poste a été faite. L'intégration universitaire sous forme d'un département de l'UFR est donc prête, l'intégration sous forme d'une UFR n'étant pas réalisable. Les représentants étudiants seront bien entendu concertés, mais à un stade futur. Il reste cependant à résoudre la question de la mise à disposition des enseignants de sage-femme qui disposent d'un statut hospitalier. Les groupes de travail ministériels étudient la question des postes bi-appartenants. Il ajoute que Madame LEYMARIE a toujours été associée à la réflexion menée sur cette intégration, et invitée aux réunions qui ont été organisées ; sa réponse a été une fin de non-recevoir, dans l'attente de la construction des groupes de travail. Il rappelle que l'objectif de la gouvernance a toujours été de défendre l'école de maïeutique.

Une discussion s'engage, notamment en ce qui concerne les conditions de recrutement du Maître de Conférences des Universités en Maïeutique.

4.2 – Don du sang

Monsieur le Doyen annonce que 104 donneurs, dont 34 nouveaux, se sont présentés lors de la dernière collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang les 18 et 19 novembre 2024 dans l'enceinte de l'UFR.

4.3 – Journée mobile

Le Doyen CLAVELOU rappelle que la journée mobile des étudiants est prévue le mardi 28 janvier 2025. Dans le cadre de la responsabilité sociétale, elle sera consacrée le matin aux relations internationales, l'après-midi aux dons, et le soir à une conférence grand public sur les greffes.

La journée du 28 mars 2025 sera quant à elle placée sous l'égide de la transition sanitaire (réflexion autour du shift project, et sur un site Dunant sans tabac).

4.4 - Point sur la démarche d'accréditation internationale

La parole est donnée au Professeur Jean-Marc GARCIER, qui fait un point sur la démarche d'accréditation dont il assure la responsabilité. Il indique que la rencontre préparatoire qui a eu lieu du 11 au 14 novembre 2024, sous la direction de Mesdames Christine et Claudine LOUGUE de la CIDMEF, s'est déroulée de façon très dense mais extrêmement constructive. De nombreuses entrevues et visites ont été organisées, et il remercie l'ensemble des étudiants, enseignants, chercheurs et responsables administratifs qui ont bien voulu y participer et échanger avec les visiteuses. L'objectif portait non pas sur l'évaluation de la qualité de la formation mais bien sur la qualité du processus mis en place. Le rapport de la visite n'est pas encore connu, mais il semblerait qu'il soit plutôt positif. Il sera bien entendu communiqué à l'ensemble des acteurs. Le travail est entamé de façon satisfaisante, mais il reste encore énormément de chemin à parcourir. La finalisation de la démarche d'auto-évaluation est espérée à l'automne 2025, pour une délivrance de l'accréditation en 2026.

Madame Alexia BRAJON, élue, fait part du ressenti des étudiants qui se posaient quelques questions sur la forme du rapport. Les échanges ont permis un éclaircissement sur les attendus et le volume de travail à fournir. Un questionnaire est en cours d'élaboration, et un sondage sera lancé début 2025 (70 % de participation attendus).

Monsieur GARCIER précise que le rapport étudiant devra être rédigé de façon totalement autonome, mais que la gouvernance se tient à disposition pour aider si besoin.

4.5 – ONDPS

Monsieur le Doyen annonce sa nomination pour trois ans, par la Ministre de la Santé, à la Présidence de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé, en remplacement du Professeur Emmanuel TOUZE devenu Conseiller du Ministère de la Santé.

Il s'agit d'une instance de réflexion qui doit éclairer le pouvoir sur les aspects de santé publique concernant les professions médicales (ventilation des postes d'internes DES en Odontologie, Pharmacie et Médecine, propositions concernant le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année des études de santé MMOP, grande conférence santé...).

Il garde néanmoins sa mission R3C au niveau de la Conférence des Doyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h.

Le Doyen-Directeur,
Pierre CLAVELOU

